



Conseil d'administration du 25 février 2016

Délibération n° 2016/08

Objet : Approbation de l'avenant n°1 de la convention de maîtrise foncière avec la commune de Maillé

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19 février 2015 du Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de la requalification d'une friche industrielle en logements approuvée par le Conseil d'administration du 19 février 2015,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- approuve l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière entre la commune de Maillé et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la requalification d'une friche industrielle en logements,
- mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée

1 MARS 2016

Courrier Arrivé